31 octobre 2006 **06.395**

Question François Cuche

Quelle formation dans la santé et le social?

Lors de la création de la HES-S2, les cantons romands ont adopté une stratégie en matière de formation qui privilégie deux voies, la voie CFC avec la possibilité d'accéder à une maturité professionnelle et la voie HES. Dans le domaine du social et de la santé, les écoles sociales reconnues ont passé à une large reconnaissance HES des formations qu'elles proposent, en abandonnant peu à peu les filières ES (école supérieure). Nous apprenons par contre que des formations de type ES sont proposées aujourd'hui dans le domaine social et certainement à posteriori dans le domaine de la santé.

- Quelle politique de formation sera privilégiée dans les domaines du social et de la santé neuchâtelois? Sachant que les cantons romands avaient décidé de privilégier deux voies de formation, soit la voie CFC, soit la voie HES? En activant une troisième voie de formation dans les domaines du social et de la santé, l'on multipliera les filières, par là-même les statuts différenciés au sein des institutions.
- Si les organismes de formation sont reconnus ES par l'OFFT, ne vont-ils pas jouir d'un financement officiel via l'accord intercantonal AESS? De quels montants s'agirait-il pour l'Etat de Neuchâtel?
- De quelle reconnaissance jouiront les anciennes formations non ES et non HES?

Concernant plus particulièrement le domaine social:

- Pour quelles raisons est-il actuellement articulé les chiffres entre 2200 francs par an et 2500 francs par an, au titre de participation à l'écolage pour les futurs élèves qui s'engageraient dans la voie d'une formation de niveau ES dans le domaine social auprès de l'ARPIH par exemple, alors qu'en ce qui concerne la voie HES, sa participation, pour une formation de niveau supérieur, ne sera que de 1000 francs par an?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il pourra nous apporter dans un domaine sensible et en pleine mutation.

Une réponse écrite est souhaitée.

Cosignataires: Frédéric Cuche, O. Duvoisin, C. Mermet, L. Boegli, M. Guillaume-Gentil-Henry, M. Giovannini, K. Coassin, C. Siegenthaler, A. Fischli et P. Schürch.